

**2016 DLH 42** 45 avenue de la Belle Gabrielle (12<sup>e</sup>) - Démolition d'un local - Autorisations d'urbanisme

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris souhaite démolir un local technique désaffecté d'environ 20 m<sup>2</sup>, situé au cœur du Jardin d'agronomie tropicale dans le Bois de Vincennes, dont les bâtiments situés à proximité ont été construits à l'occasion de l'exposition coloniale de 1907. Ce local technique des années 1950 est à côté du Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) qui occupe le bâtiment voisin. Ce bâtiment n'a plus d'utilité ni pour le CIRAD ni pour la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement et les études de requalification menées sur le jardin, notamment par l'APUR, n'ont pas proposé sa conservation et à sa réhabilitation. La surface démolie sera végétalisée.

J'ai donc l'honneur de demander à votre Assemblée, l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment un permis de démolir, concernant les travaux de démolition du local technique au 45, avenue de la Belle Gabrielle (12<sup>e</sup>).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2016 DLH 42** 45 avenue de la Belle Gabrielle (12<sup>e</sup>) - Démolition d'un local - Autorisations d'urbanisme

Le Conseil de Paris  
Siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme notamment un permis de démolir concernant les travaux de démolition du local technique au 45, avenue de la Belle Gabrielle (12<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté conjointement par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3<sup>e</sup> commission, et par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5<sup>e</sup> commission.

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment un permis de démolir, concernant les travaux de démolition du local technique au 45, avenue de la Belle Gabrielle (12<sup>e</sup>).